UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent douzième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 24 septembre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 29 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la quatre cent douzième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 24 septembre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

MEMBRES :	**PRÉSENT**	**ABSENT**
AUCLAIR, Céline Membre socio-économique	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur au Département des sciences sociales	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
KAMAL, Najat Membre socio-économique		X*
LEGAL, Nadine Membre socio-économique	X	
LORIAUX, Chrystine Membre socio-économique	X	
MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X	
MISSAOUI, Rokia Professeure – Département d'informatique & d'ingénierie	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
VILLENEUVE, Samantha Étudiante	X	

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :	**PRÉSENT**	**ABSENT**
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant	X	
GIROUX, Jacques Directeur général de la Fondation de l'UQO	X	
NADEAU, Myriam Chargée de projet - Décanat de la formation continue et des partenariats	X	
ROCHEFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image		X*

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.	X	

ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :

TARDIF, Caroline Attachée d'administration	X	

INVITÉES :

ETHIER, Nick PriceWaterHouseCoopers S.R.L. / S.E.N.C.R.L. (PwC)	X (point 5.1)	
LANDRY, Paul PriceWaterHouseCoopers S.R.L. / S.E.N.C.R.L. (PwC)	X (point 5.1)	
LEGAULT, Lise Directrice du Service des finances	X (points 5.1 à 5.4)	
LEVY, Charmain Doyenne de la recherche	X (point 6.4)	
WELBURN, Melissa Stagiaire en droit – Secrétariat général	X	

*Absence motivée.

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16h32.

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui entament leur mandat au conseil d'administration et demande à chacun des membres de se présenter.

1.- <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle

3.- Procès-verbaux :

3.1. Quatre cent dixième (11 juin 2018) réunion

3.1.1. Approbation

3.1.2. Affaires en découlant

3.2. Quatre cent onzième (27 août 2018) réunion extraordinaire

3.2.1. Approbation

3.2.2. Affaires en découlant

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1 Quatre cent quatorzième (4 juin 2018) réunion du comité exécutif

4.2 Quatre cent quinzième (16 juillet 2018) réunion extraordinaire du comité exécutif

4.3 Quatre cent seizième (27 août 2018) réunion du comité exécutif

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Approbation des états financiers, des virements statutaires et des virements pour le remboursement des emprunts pour l'exercice financier 2017-2018

5.2 Approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2018-2019

5.3 Approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2017-2018

5.4 Corrections budgétaires à apporter au budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019

6.- Affaires générales et corporatives

6.1 Information de la présidente

6.2 Information du recteur

6.3 Information du directeur de la FUQO

6.4 Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement d'un projet

6.5 Confirmation de la création du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme et du Service des relations de travail

6.6 Confirmation des modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019

6.7 Confirmation de l'affectation de madame Sylvie Boucher de Grosbois au poste de vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme

6.8 Confirmation de l'engagement et de l'affectation du directeur au Service des technologies de l'information

6.9 Reddition de comptes sous forme de rapports annuels

6.10 Octroi du titre de « professeur honoraire » et de « membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais

7.- Affaires académiques

7.1 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

7.2 Projet d'ouverture des admissions au statut d'étudiant libre aux programmes de cycles supérieurs non contingentés, au campus de Saint-Jérôme

8.- Nominations

8.1 Nomination d'un (1) membre au Comité de gouvernance et d'éthique de l'Université du Québec en Outaouais

8.2 Nomination de deux (2) membres au Comité d'éthique de la recherche

8.3 Nomination d'un membre au comité exécutif

8.4 Nomination des membres au comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2018-2019

9.- Dépôt de documents

9.1. Correspondance de la Ministre responsable de l'Enseignement supérieur

9.1.1. Signature de l'Entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire

9.1.2. Subvention pour le « Développement de systèmes informatiques »

9.1.3. Soutien financier pour l'organisation du 87e Congrès de l'ACFAS

9.1.4. Subvention dans le cadre du programme Placements Universités

9.1.5. Subvention de réinvestissement pour l'année universitaire 2017-2018

9.1.6. Équilibre financier 2017-2018 selon la règle budgétaire de la subvention conditionnelle

9.1.7. Aide financière pour la réalisation du dossier d'opportunité dans le cadre du projet Réaménagement du campus de Gatineau pour céder le pavillon Lucien-Brault à la CSPO

9.2 Correspondance du Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

9.2.1 Subvention du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

10.- Période d'information et questions

11.- Prochaine réunion (29 octobre 2018)

12.- Clôture de la séance

2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

3.- Procès-verbaux :

3.1 Quatre cent dixième (11 juin 2018) réunion

3.1.1 Approbation

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent dixième (11 juin 2018) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 4.1.1 (p. CA-7) : Corriger la coquille dans le nom suivant : « Dimitri De La Faille » est remplacé par « Dimitri della Faille ».

3.1.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent dixième (11 juin 2018) réunion, les suites régulières ont été données.

3.2 Quatre cent onzième (27 août 2018) réunion extraordinaire

3.2.1 Approbation

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent onzième (27 août 2018) réunion, et ce, sans modifications.

3.2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent onzième (27 août 2018) réunion, les suites régulières ont été données.

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1 Quatre cent quatorzième (4 juin 2018) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quatorzième (4 juin 2018) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

4.2 Quatre cent quinzième (16 juillet 2018) réunion du comité exécutif

Après délibération, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité d'entériner les décisions de la quatre cent quinzième (16 juillet 2018) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

4.3 Quatre cent seizième (27 août 2018) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent seizième (27 août 2018) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

5.- Affaires administratives et financières

Madame Lise Legault, directrice du service des finances, est présente pour le traitement des points 5.1 à 5.4. Monsieur Nick Ethier et Monsieur Paul Landry sont présents pour le traitement du point 5.1.

5.1 Approbation des états financiers, des virements statutaires et des virements pour le remboursement des emprunts pour l'exercice financier 2017-2018

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) prépare ses états financiers (annexe 1) dans les 60 jours qui suivent la fin de chaque exercice financier, dans la mesure où les données sur les calculs définitifs ont été fournies par le gouvernement, conformément à l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec et au Règlement général 7 de l'Université du Québec sur l'organisation administrative. Ceux-ci doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'UQO. Ces états financiers sont consolidés avec ceux de l'Université du Québec et de chacune des constituantes du réseau pour être approuvés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, puis transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Par ailleurs, le Ministère exige maintenant que les constituantes lui transmettent également leurs états financiers. Les calculs définitifs ont été rendus disponibles seulement le 6 août dernier.

Selon le processus normal d'adoption des états financiers, ceux-ci sont tout d'abord soumis à l'attention du comité d'audit externe qui en recommande l'adoption au conseil d'administration.

Par ailleurs, la règle budgétaire 6.3 stipule que chaque établissement doit transmettre au Ministère ses états financiers audités et le rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre suivant la fin de l'année universitaire, à moins d'un avis contraire du Ministère.

Depuis l'année 2009-2010, l'Université du Québec a l'obligation de dresser ses états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), à la suite de la réforme comptable du gouvernement du Québec. Cette réforme exige également que les virements interfonds fassent l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration. Les virements discrétionnaires ont déjà été approuvés par le conseil d'administration (annexe 2). Toutefois, les virements statutaires et les virements pour le remboursement des emprunts doivent également être approuvés. Ceux-ci sont présentés à l'annexe 3.

Suite aux présentations, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, la directrice des finances et les vérificateurs répondent aux questions de clarification et de compréhension des membres relativement aux états financiers, et plus particulièrement en ce qui concerne l'impact sur le budget du réinvestissement de 3 171 500$ annoncé de la ministre responsable de l'enseignement supérieur, de la vérification des contrôles internes et des recommandations aux suites de l'audit.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 412-CA-6270 concernant l'approbation des états financiers, des virements statutaires et des virements pour le remboursement des emprunts pour l'exercice financier 2017-2018; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2018-2019

Le Règlement général 7 de l'Université du Québec portant sur l'organisation administrative prévoit que les états financiers de l'Université et de ses établissements sont audités.

De plus, à l'article 56.1 f) du règlement général de l'Université du Québec en Outaouais, il est précisé que le Conseil d'administration approuve annuellement le choix des auditeurs externes.

En 2014-2015, l'Université du Québec en Outaouais a retenu l'offre de services de la firme PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L. / S.E.N.C.R.L. (PwC) pour l'exercice financier 2014-2015 suite à un appel d'offres. Le conseil d'administration a nommé cette dernière à titre d'auditeur indépendant des livres de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2014-2015 à sa réunion du 8 décembre 2014 (résolution : 380-CA-5787 -annexe 1). Il s'agit d'un contrat qui peut être reconduit quatre fois (4) pour une durée d'une (1) année à chaque fois. Le contrat ayant été reconduit en 2015-2016, en 2016-2017 et en 2017-2018, il s'agirait de la quatrième reconduction.

La firme PwC a signifié, par écrit à la direction du Service des finances, suivant les conditions énoncées aux articles 2.3 et 2.4 des documents d'appel d'offres, son intention de reconduire le contrat pour l'année 2018-2019.

Par ailleurs, le comité d'audit externe recommande de nommer la firme PwC à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2018-2019. Conformément à ce qui est prévu dans l'offre de services de la firme, le coût du mandat d'audit 2018-2019 est de 35 000 $ avant taxes pour un coût net de ristournes de taxes, selon le système de taxation actuel, de 37 427,86 $.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 412-CA-6271 concernant l'approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

5.3 <u>Approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2017-2018</u>

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format d'états financiers accompagnés d'un rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre. Par ailleurs, le MEES demande à chacune des universités de produire un rapport financier conformément au Système d'information financière des universités (SIFU) au plus tard le 31 octobre, selon ses spécifications. Pour ce faire, le Ministère publie un cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités dans lequel il édicte le mode de classement des charges par fonction.

En 2013-2014, le Ministère a retiré son exigence de faire approuver ce document par le conseil d'administration. Toutefois, il demande aux universités québécoises de faire approuver les huit premières pages du SIFU, considérant que certaines de ces informations sont déposées à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, selon les règles budgétaires, le SIFU n'a plus à être audité par l'auditeur indépendant. Le Ministère donne plutôt, à l'auditeur, un mandat d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur le SIFU. Dans son mandat, dont il fait rapport au Ministère, l'auditeur doit notamment s'assurer que ces données concordent avec les états financiers audités.

Le SIFU constitue, pour le MEES, un document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises tant sur la partie des états financiers que sur celle des annexes. Il lui permet d'obtenir l'information financière sous un format standardisé pour des fins de comparaisons des universités.

Les huit premières pages du SIFU (annexe1) correspondent aux états financiers audités 2017-2018 qui ont été soumis à l'approbation du conseil d'administration précédemment.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 410-CA-6272 concernant l'approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2017-2018; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Corrections budgétaires à apporter au budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a dévoilé récemment la nouvelle formule qui servira dorénavant de base pour l'attribution de la subvention de fonctionnement aux universités québécoises. Cette nouvelle formule de financement, qui avantage l'UQO par rapport à l'ancienne formule, permet à l'Université de disposer de sommes supplémentaires dans son budget de fonctionnement 2018-2019. Le montant total dégagé à cet effet est estimé à environ 3 000 000 $ (annexe 1).

Afin de permettre aux responsables budgétaires d'accéder à ces sommes rapidement, et considérant que le budget révisé de l'UQO n'est adopté qu'au début décembre de chaque année, il est proposé de procéder à une correction budgétaire pour l'année 2018-2019 afin d'équilibrer le budget et d'attribuer ces sommes dès septembre.

Les sommes rendues disponibles seraient octroyées en fonction du plan stratégique de l'Université, des priorités du développement et des grands enjeux et défis auxquels l'institution doit faire face. Il est trop tôt cependant pour confirmer que ces montants seront récurrents pour les prochaines années. Le détail des allocations projetées est indiqué à l'annexe 2.

Un membre émet des réserves sur les impacts réels de cette subvention sur la population étudiante. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que certains éléments budgétaires favorisent directement les étudiants, car ils ont un impact sur l'offre de cours, notamment en ce qui concerne la formation à distance et le recrutement international. Le recteur intervient et mentionne que les éléments budgétaires modifiés résultent d'une analyse des besoins réels et présents pour le développement de l'Université et que nécessairement, ces mesures mèneront à une augmentation des étudiants.

Un autre membre se questionne sur la récurrence de cette subvention et sur les effets de celle-ci sur l'offre de cours compte tenu des coupures connues dans les dernières années. Le recteur précise que la hausse des effectifs étudiants et la nouvelle formule de calcul de la subvention avantagent certainement l'Université et que tous les leviers pour satisfaire les étudiants seront utilisés.

Un membre souhaite porter à l'attention du conseil que les personnes d'origine autochtone représentent une population de 35 000 francophones et qu'il serait important de prévoir du recrutement auprès de cette population.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 410-CA-6273 concernant les corrections budgétaires à apporter au budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires générales et corporatives

6.1. Information de la présidente

La présidente demande aux membres du conseil de se mobiliser autour de l'annonce du nouveau pavillon de l'Université sur le site du boulevard Alexandre-Taché. Elle souligne sa participation à une activité d'accueil des nouveaux membres du conseil d'administration, au comité de sélection pour le poste de vice-rectrice ou vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et finalement au déjeuner du recteur lors de la rentrée universitaire.

6.2. Information du recteur

Nouveau pavillon de l'université sur le site du boulevard Alexandre-Taché

Le MEES a octroyé 2.6 millions pour l'étape deux du projet, une étude d'opportunité. Le recteur mentionne que le Conseil du trésor à réservé des sommes pour la construction de ce projet qui est inscrit au plan des infrastructures majeures du gouvernement. Il fera rapport au conseil des différentes étapes franchies.

Programmes en santé

Le recteur rappelle la subvention de 500000$ pour le développement de programme en santé.

E-campus

Ce projet du MEES chemine, les partenaires impliqués développent un portail web pour des cours en ligne de toutes les universités.

ACFAS
Le comité organisateur s'active présentement à la préparation de cet événement. Ils en sont présentement à l'appel de communication.

Élections
Les recteurs des universités québécoises ont été invités à rencontrer les candidats des différents partis politiques pour leur expliquer les besoins financiers des universités. De plus, le recteur a eu la chance de rencontrer chacun des candidats de la circonscription de Hull pour les informer des besoins précis de l'UQO. Madame de Grosbois a également rencontré les candidats de la circonscription de Saint-Jérôme.

Politique sur le cannabis

Le recteur précise qu'une politique sur le cannabis est présentement en rédaction. Celle-ci devrait être soumise au conseil d'administration le 29 octobre prochain.

La présidente décrète la suspension de la séance, à 17:45, pour le repas. Elle confirme la reprise des travaux à 18 :20.

6.3. Information du directeur de la FUQO

Monsieur Giroux présente le projet de campagne majeure de financement de la fondation de l'UQO. Il explique la nature de la campagne, laquelle consiste à recueillir une somme d'environ 4 à 5 millions de dollars afin de permettre à la fondation de soutenir les étudiants au cours de leurs études et d'appuyer le développement de l'UQO dans son milieu.

Il trace le portrait des prochaines étapes prévues au cours des six prochains mois, dont initier des visites de resserrement des liens, dresser une liste de dirigeants possibles pour la campagne en cours, élaborer le plan directeur de la campagne, approuver la liste des donateurs pressentis, rédiger un guide de recrutement, élaborer l'énoncé de la raison d'être de la campagne, élaborer un plan de relations publiques, élaborer un programme de reconnaissance.

Les membres remercient monsieur Giroux de cette présentation fort intéressante et demandent à être tenu au courant de l'avancement de la campagne.

6.4. Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement d'un projet

Madame Charmain Levy, doyenne de la recherche, est présente pour le traitement du point 6.4 (18 :45).

Elle dresse un portrait de l'avancée des travaux du projet intitulé *Culture de la recherche une richesse à développer et à soutenir*. Ce projet a comme objectif de permettre une meilleure reconnaissance des chercheurs et des créateurs, d'initier les étudiants du premier cycle à la recherche et de favoriser le recrutement et le succès des étudiants aux cycles supérieurs.

Madame Levy précise les principaux domaines de recherche à l'UQO et informe les membres des différents enjeux en recherche. Elle termine en informant les membres des diverses stratégies mise en place pour initier et intéresser les étudiants à la recherche, pour faciliter le recrutement de chercheurs de haut niveau et faciliter leur intégration, pour assurer la consolidation de la structure de recherche actuelle et finalement pour assurer un rayonnement et une diffusion de la recherche non seulement à l'UQO, mais à l'international.

Un membre émet des commentaires sur la difficulté des étudiants à obtenir du financement et de l'importance pour les nouveaux professeurs d'obtenir du soutien de son département et du décanat de la recherche.

En réponse aux questions de membres, elle précise les éléments suivants :

- L'aide à la rédaction des demandes de subvention n'est pas offerte aux étudiants
- Ils travaillent présentement au développement d'une politique pour établir des critères pour les unités de recherche.

Les membres remercient madame Levy pour cette présentation.

Madame Levy quitte la séance (19 h 07).

6.5 <u>Confirmation de la création du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme et du Service des relations de travail (à huis clos)</u>

Madame Sylvie B. de Grosbois quitte la salle pour le traitement des points 6.5 à 6.8.

Un membre soulève que madame Louise Briand est en conflit d'intérêts à l'égard du traitement des points 6.5 à 6.8. Après discussion, un vote étant demandé, les membres conviennent à la majorité de demander à madame Briand de se retirer pour le traitement de ces points.

Madame Louise Briand quitte la salle à 19 :15

Le 10 mai 2018, par résolution portant le numéro 409X-CA-6225 adoptée lors d'une séance extraordinaire, le conseil d'administration procédait à la création du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme, de même, à la création du Service des relations de travail.

Création du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme

L'UQO est une université en plein développement comptant 12 départements, 14 modules, 16 unités de gestion de programmes de 2e cycle et 6 unités de gestion de programmes de 3e cycle. Son corps enseignant compte 261 postes de professeurs et plus de 400 personnes chargées de cours. À l'automne 2017, l'UQO accueillait 7 273 étudiants, soit 4 754 à Gatineau et 2 519 à Saint-Jérôme (incluant 39 étudiants au Pôle universitaire Paul-Gérin-Lajoie). L'UQO détient aussi 9 chaires de recherche, dont 4 chaires du Canada.

Étant donné la croissance qu'a connue l'UQO au cours des dernières années, notamment à son campus de Saint-Jérôme, ainsi que ses plans de développement, il devenait impératif de revoir la structure de gouvernance au campus de Saint-Jérôme. Ainsi, il est proposé qu'un vice-rectorat soit créé pour le campus de Saint-Jérôme, sous le nom de Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme. Ce vice-rectorat sera responsable du développement académique de l'UQO au campus de Saint-Jérôme ainsi que de la coordination et du développement des activités d'enseignement et de recherche en ce qui a trait aux programmes dispensés à Saint-Jérôme. La création du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme entraîne l'abolition du Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides. Ces modifications entreront en vigueur le 1er juillet 2018.

La création de ce Vice-rectorat représente la première étape d'une restructuration qui touchera l'ensemble du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche; certaines unités présentement sous la responsabilité du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche y seront éventuellement transférées. La réflexion menant vers cette restructuration sera guidée par le souci de veiller à la rencontre des objectifs que l'institution s'est donnés en matière d'enseignement et de recherche, ainsi que par le souci d'atteindre ses visées en matière de développement et de croissance, dans le respect de sa mission. De plus, un partage des tâches entre le Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme et le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche permettra une meilleure coordination des activités et initiatives, tout en assurant une collaboration continue entre les deux vice-rectorats et leurs unités respectives.

À noter que la Commission des études a émis un avis favorable à sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le jeudi 12 octobre 2017.

Création du Service des relations de travail

L'UQO compte plusieurs corps d'emploi, chacun représenté par un syndicat ou une association. Afin de supporter les gestionnaires dans l'application des différentes conventions collectives, il est proposé de procéder à la création d'un Service des relations de travail. Ce service relèvera directement du Vice-rectorat à l'administration et aux ressources.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 410-CA-6274 concernant la confirmation de la création du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme et du Service des relations de travail; laquelle est jointe en appendice.

6.6 <u>Confirmation des modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019 (à huis clos)</u>

Le 10 mai 2018, par résolution portant le numéro 409X-CA-6226 adoptée lors d'une séance extraordinaire, le conseil d'administration procédait aux modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019 dans les termes suivants :

Au 1er juillet 2018 :

1. Abolition d'un (1) poste-cadre de vice-rectrice adjointe ou de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme ;

2. Abolition d'un (1) poste-cadre de directrice adjointe ou de directeur adjoint aux relations de travail au Service des ressources humaines à Gatineau ;

3. Abolition d'un (1) poste bureau du personnel de soutien de secrétaire de direction au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme ;

4. Création d'un (1) poste-cadre supérieur de vice-rectrice ou de vice-recteur au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme ;

5. Création d'un (1) poste-cadre de directrice ou de directeur du Service des relations de travail à Gatineau ;

6. Création d'un (1) poste bureau du personnel administratif d'assistante administrative ou d'assistant administratif au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme ;

7. Modification du rattachement de huit (8) postes bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études et de deux (2) postes bureau du personnel de soutien de secrétaire du Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides à Saint-Jérôme au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 410-CA-6275 concernant la confirmation

des modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

6.7 Confirmation de l'affectation de madame Sylvie Boucher de Grosbois au poste de vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme (à huis clos)

L'UQO est une université en plein développement comptant 12 départements, 14 modules, 16 unités de gestion de programmes de 2e cycle et 6 unités de gestion de programmes de 3e cycle. Son corps enseignant compte 261 postes de professeurs et plus de 400 personnes chargées de cours. À l'automne 2017, l'UQO accueillait 7 273 étudiants, soit 4 754 à Gatineau et 2 519 à Saint-Jérôme (incluant 39 étudiants au Pôle universitaire Paul-Gérin-Lajoie). L'UQO détient aussi 9 chaires de recherche, dont 4 chaires du Canada.

Étant donné la croissance qu'a connue l'UQO au cours des dernières années, notamment à son campus de Saint-Jérôme, ainsi que ses plans de développement, il devenait impératif de revoir la structure de gouvernance au campus de Saint-Jérôme. Ainsi, il est proposé qu'un vice-rectorat soit créé pour le campus de Saint-Jérôme, sous le nom de Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme. Ce vice-rectorat sera responsable du développement académique de l'UQO au campus de Saint-Jérôme ainsi que de la coordination et du développement des activités d'enseignement et de recherche en ce qui a trait aux programmes dispensés à Saint-Jérôme. La création du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme entraîne l'abolition du Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides. Ces modifications entreront en vigueur le 1er juillet 2018.

La création de ce vice-rectorat représente la première étape d'une restructuration qui touchera l'ensemble du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche; certaines unités présentement sous la responsabilité du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche y seront éventuellement transférées. La réflexion menant vers cette restructuration sera guidée par le souci de veiller à la rencontre des objectifs que l'institution s'est donnés en matière d'enseignement et de recherche, ainsi que par le souci d'atteindre ses visées en matière de développement et de croissance, dans le respect de sa mission. De plus, un partage des tâches entre le Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme et le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche permettra une meilleure coordination des activités et initiatives, tout en assurant une collaboration continue entre les deux vice-rectorats et leurs unités respectives.

À noter que la commission des études a émis un avis favorable à sa trois cent quarante-quatrième réunion tenue le jeudi 12 octobre 2017.

À la suite de cette description de la situation, le 10 mai 2018, par résolution portant le numéro 409X-CA-6225 adoptée lors d'une séance extraordinaire, le conseil d'administration procédait à la création d'un Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme.

Lors de la même séance extraordinaire du 10 mai 2018, le conseil adoptait la résolution portant le numéro 409X-CA-6229 affectant madame Sylvie Boucher de Grosbois au poste de vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme pour un premier mandat débutant le 1er juillet 2018 et prenant fin le 13 mars 2021.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 410-CA-6276 concernant la confirmation de l'affectation de madame Sylvie Boucher de Grosbois au poste de vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

6.8 Confirmation de l'engagement et de l'affectation du directeur au Service des technologies de l'information (à huis clos)

Le 10 mai 2018, par résolution portant le numéro 409X-CA-6228 adoptée lors d'une séance extraordinaire, le conseil d'administration procédait à l'engagement et à l'affectation de M. Martin Thibert à titre de directeur du Service des technologies de l'information.

Le poste de directrice ou de directeur au Service des technologies de l'information a été pourvu à la suite du départ à la retraite du titulaire du poste. Un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne le 9 mars 2018 et ce, tel que prévu au Protocole des cadres et un affichage externe sur le site Web de l'Université à la même date. Une annonce dans les éditions des 17 et 24 mars 2018 du Journal Le Droit a été effectuée.

Considérant les dispositions du Règlement général de l'UQO, le conseil d'administration est donc invité à confirmer l'engagement et l'affectation de M. Martin Thibert à titre de directeur du service des technologies de l'information à compter du 1er juin 2018 pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 410-CA-6277 concernant la confirmation de l'engagement et de l'affectation du directeur au Service des technologies de l'information; laquelle est jointe en appendice.

Madame Sylvie B. de Grosbois et madame Louise Briand, réintègrent la séance.

6.9 Reddition de comptes sous forme de rapports annuels

Plusieurs politiques et règlements de l'Université requièrent une reddition de comptes au conseil d'administration, principalement sous la forme de dépôt de rapport.

Les rapports qui sont déposés dans le cadre de la présente séance découlent du règlement et comités suivants :

- Relevés des présences de la commission des études, du comité exécutif et du conseil d'administration sont déposés – Règlement général (annexe 1)

Le conseil est donc invité à recevoir ces relevés.

6.10 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

Depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1er septembre de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire. À l'annexe 1, on retrouve les privilèges rattachés à ces titres.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

PROFESSEUR HONORAIRE :	**MEMBRE HONORAIRE :**
Louise Brunette	Guy Barabé
Elmustapha Najem	Daniel Gravelle
Chantal Saint-Pierre	Rachel Rancourt
	Danielle Tremblay

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 412-CA-6278 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Brunette; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 412-CA-6279 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Elmustapha Najem; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 412-CA-6280 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Chantal Saint-Pierre; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 412-CA-6281 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Guy Barabé; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 412-CA-6282 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Daniel Gravelle; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 412-CA-6283 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Rachel Rancourt; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 412-CA-6284 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Danielle Tremblay; laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires académiques

7.1 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 410-CA-6285 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Projet d'ouverture des admissions au statut d'étudiant libre aux programmes de cycles supérieurs non contingentés, au campus de Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant, monsieur Alain Charbonneau, soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au statut d'étudiant libre aux programmes de cycles supérieurs non contingentés, au campus de Saint-Jérôme.

Rappelons que le Règlement des études de cycles supérieurs stipule à l'article 5.5 qu'une personne a le statut d'étudiant libre lorsqu'elle :

« a) s'inscrit à un ou à plusieurs cours sans être admise à un programme en tenant compte des limites imposées par l'article 7.13 Inscription de l'étudiant libre;

b) satisfait aux conditions et exigences particulières de ces cours;

c) se soumet à l'évaluation.

Cette personne reçoit un relevé de notes, faisant état des crédits qui lui ont été attribués et des résultats obtenus. Si l'étudiant est subséquemment admis et inscrit à un programme, les cours réussis, associés au programme, seront automatiquement reportés au relevé de notes de l'étudiant.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 410-CA-6286 concernant le projet d'ouverture des admissions au statut d'étudiant libre aux programmes de cycles supérieurs non contingentés, au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1 Nomination d'un (1) membre au Comité de gouvernance et d'éthique de l'Université du Québec en Outaouais

Le Code d'éthique et de déontologie a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'UQO et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

Le Règlement général, article 81, prévoit qu'un comité, relevant du conseil d'administration, est institué pour veiller à son application. Il est composé de trois (3) membres dont une (1) personne n'est ni membre du conseil, ni employé, ni étudiant et qui en assume la présidence de même que du président ou du vice-président et d'un membre externe du conseil. La durée des mandats est de deux (2) ans, renouvelable.

Un siège doit actuellement être pourvu, soit celui du membre externe, monsieur Claude Chénier, qui a perdu qualité.

Le conseil d'administration est invité à nommer un membre du conseil d'administration pour remplacer monsieur Claude Chénier pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 410-CA-6287 concernant la nomination d'un (1) membre au Comité de gouvernance et d'éthique de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

8.2 Nomination de deux (2) membres au Comité d'éthique de la recherche

Conformément à l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Le CÉR est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR, dont au moins 80% sont des professeurs de l'Université ;

  - André Durivage, Département des sciences administratives (01.10.2017 - 30.09.2020)
  - Isabelle Green-Demers, Département de psychologie et psychoéducation (01.10.2015 - 30.09.2018)
  - Guylaine Chabot, Département des sciences infirmières (25.10.2016 - 30.09.2019)
  - Geneviève Forest, Département de psychologie et psychoéducation (01.10.2017 - 30.09.2020)
  - Ruth Philion, Département des sciences de l'éducation (20.06.2017 - 19.06.2020)

- Jacques-Bernard Gauthier, Département des sciences administratives (20.06.2017 - 19.06.2020)
- Nabil Messabia, Département des sciences comptables (20.06.2017 - 19.06.2020)
- François Aubry, Département de travail social (03.11.2015 - 30.09.2018)

- Une personne versée en éthique;
  - Louis Perron (01.10.2017 - 30.09.2020)

- Une personne possédant une expertise juridique;
  - Me Alexandra Roy (27.09.2016-30.09.2018)

- Entre deux (2) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
  - Tierry Morel-Laforce (25.04.2017 - 24.04.2020)

- D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université;
  - Annabelle Bilodeau-Clarke, maitrise en relations industrielles (06.12.2017 - 05.12.2018)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

Le membre suivant, qui voit son mandat prendre fin le 30 septembre 2018, a manifesté son intérêt à renouveler son mandat:

Me Alexandra Roy, avocate

De plus, un appel de candidatures pour le recrutement de membres provenant de la collectivité a été lancé avec la publication d'un message sur le site Web de l'UQO. Après examen du dossier reçu, le CER, lors de sa séance du 13 septembre 2018, a procédé à la sélection d'un membre afin de le recommander au conseil d'administration. Ce dernier est donc invité, sur la base de cette recommandation, à procéder à la nomination d'un membre siégeant en tant que « personnes provenant de la collectivité desservie par l'UQO, mais n'étant pas affiliées à cette dernière ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 410-CA-6288 concernant la nomination de deux (2) membres au Comité d'éthique de la recherche; laquelle est jointe en appendice.

8.3 <u>Nomination d'un membre au comité exécutif</u>

Conformément à l'article 95 et suivants du Règlement général, le comité exécutif se compose du président du conseil, du recteur et d'un personnel de direction supérieure membre du conseil, lesquels en sont membres d'office, et de quatre (4) membres du conseil, soit deux (2) membres externes et deux (2) membres internes. Outre le recteur, le personnel de direction supérieure et le président du conseil qui sont membres d'office, le mandat des membres est de deux (2) ans, renouvelable.

Il s'agit de procéder à la nomination d'un (1) membre externe au comité exécutif afin de remplacer ou renouveler madame Frédérique Delisle dont le mandat est échu depuis le 7 décembre 2016.

Le conseil est donc invité à procéder à la nomination d'un (1) membre pour siéger au comité exécutif pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 410-CA-6289 concernant la nomination d'un (1) membre au comité exécutif; laquelle est jointe en appendice.

8.4 Nomination des membres au comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2018-2019

Le comité d'audit externe est un comité créé par le conseil d'administration dont la composition et le mandat sont régis par les articles 81 et 93 du Règlement général. Ce comité est composé de quatre membres externes du conseil d'administration, dont le président ou le vice-président. Il doit compter parmi ses membres externes, autant que faire se peut, une ou des personnes ayant une compétence en matière comptable ou financière.

Le conseil, au moment de procéder à la composition des comités, nomme parmi les membres admissibles pour siéger à tel comité, une personne pour agir à titre de président.

Le comité d'audit externe exerce les pouvoirs suivants :

- approuver le plan de vérification interne;
- s'assurer d'une utilisation optimale des ressources financières de l'Université;
- veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces;
- s'assurer des suivis nécessaires auprès de l'auditeur externe;
- s'assurer que soit mis en place et appliqué un processus de gestion des risques pour la conduite des affaires de l'Université;
- réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de l'Université et qui est portée à son attention;
- s'assurer de la qualité des états financiers;
- examiner les états financiers avec l'auditeur externe nommé par le conseil;
- recommander au conseil l'approbation des états financiers;
- recommander au conseil la nomination d'un auditeur externe.

Les membres élus du comité pour l'année 2017-2018 étaient mesdames Lisette Blouin-Monfils, Lyse Ricard, Diane Godmaire et monsieur Claude Chénier (président). Or, trois de ces membres ont quitté le conseil d'administration et ont été remplacés jusqu'à la fin de leur terme, soit jusqu'au 24 septembre 2018. Seule Madame Godmaire a conservé son siège et les trois (3) membres remplaçants nommés lors de la réunion du conseil d'administration du 27 août dernier sont : Mesdames Céline Auclair et Frédérique Delisle ainsi que Monsieur Michel Merleau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 410-CA-6290 concernant la nomination des membres au comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

9.- Dépôt de documents

9.1 Correspondance de la Ministre responsable de l'Enseignement supérieur

9.1.1. Signature de l'Entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire

9.1.2. Subvention pour le « Développement de systèmes informatiques »

9.1.3. Soutien financier pour l'organisation du 87e Congrès de l'ACFAS

9.1.4. Subvention dans le cadre du programme Placements Universités

9.1.5. Subvention de réinvestissement pour l'année universitaire 2017-2018

9.1.6. Équilibre financier 2017-2018 selon la règle budgétaire de la subvention conditionnelle

9.1.7. Aide financière pour la réalisation du dossier d'opportunité dans le cadre du projet Réaménagement du campus de Gatineau pour céder le pavillon Lucien-Brault à la CSPO

9.2 Correspondance du Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

9.2.1 Subvention du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

10.- Période d'information et questions

11.- Prochaine réunion (29 octobre 2018)

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 29 octobre 2018 à 16 h 30.

13. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19h30.

Original signé par :

_____

Diane Godmaire, présidente d'assemblée
Denis Harrisson, recteur et secrétaire général par intérim